

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - BORDEAUX - Aménagement des quais rive gauche de la Garonne - Marché 06 182 U du plateau et berges séquence 1 - Marché 06 201 U du plateau et berges Séquence 3 - Avenants n°1 - A utorisation de signer

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des quais rive gauche de la Garonne à Bordeaux, adoptée par délibération n°2001/0491 du Conseil de Communauté en sa séance du 28 mai 2001, notre établissement public a confié les travaux d'infrastructure des plateaux et berges au :

- Groupement d'entreprise **PORTE Entreprise TP / ART BOIS / AMEC SPI / SPORT ENVIRONNEMENT** représenté par Monsieur PORTE Pierre, agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint, ayant le siège social à Z.A Jean Zay 2 – 4 Rue René Martrenchar – 33165 CENON, **titulaire du marché n° 06 201 U pour les travaux d'infrastructure nécessaire à la réalisation de l'aménagement de la prairie des Girondins sur la séquence 3,**
- Groupement d'entreprise **NOVELLO / COLAS SUD OUEST / ETDE Réseaux / PEPEROT SOBEBO VOIRIE** représenté par Monsieur BARBIER Marc, agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint, ayant le siège social au 80 Cours Dupré St Maur – BP 201 – 33 042 BORDEAUX Cedex, **titulaire du marché n°06 182 U pour les travaux d'infrastructure nécessaire à la réalisation de l'aménagement du Parc St Michel sur la séquence 1,**

Le cahier des Clauses Administratives Particulières des 2 marchés prévoit la révision des prix aux moyens de différents indices reflétant les coûts des prestations concernées. Depuis lors, le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme de la mer, par souci de simplification a supprimé certains index BT en accord avec les professionnels concernés et en a créé 5 nouveaux.

Ainsi l'index BT 19 - Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers en bois tropicaux retenu pour le lot 7 du marché 06 182U et le lot 4 du marché 06 201 U a été supprimé à compter de sa valeur de décembre 2006.

Par la circulaire du 18 décembre 2006 relative à la refonte des index en bâtiment, un modèle de remplacement de cet index est proposé.

Pour faciliter l'utilisation de ce modèle de calcul, un nouvel index lui correspondant est créé, codifié BT 19a : Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers en bois tropicaux – Base 100 – septembre 2006.

Cependant, l'index BT19a n'existant pas pour les mois de référence des prix du marché, un coefficient de raccordement des séries doit être utilisé pour prolonger les valeurs du coefficient BT19.

En application des dispositions des articles L.2121.12 et L.2121.13 du C.G.T.C, les dossiers relatifs à la passation des avenants sont tenus à la disposition des élus communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Marchés Publics (DCAM au 13^{ème} étage).

Il convient donc de passer un avenant des marchés en cause pour contractualiser les modifications qui influent sur le calcul de révision de prix.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner ces avenants et autoriser Monsieur le Président :

- A signer les avenants n° 1 des marchés **06 201U** pour le lot 7 – Menuiserie et **06 182U** pour le lot 4 – Menuiserie
- A signer tout acte nécessaire à l'exécution des la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2008

M. MICHEL DUCHENE